

ELABORATION DU PLU :

Prescrite le 11/12/14

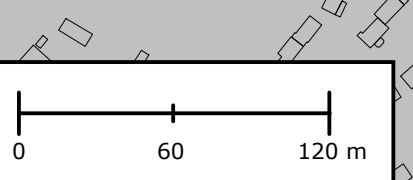

Enquête publique du 30/03/18 au 30/04/18

Approbation par délibération du 13/11/18

CACHET DE LA MAIRIE



AMENAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES DE DEMAIN



Éléments de contexte :	Caractérisation des zones et secteurs	Zone A urbaniser :
Limite communale	Zone Urbaine :	Zone A urbaniser :
Commune limitrophe	Uc : secteur Urbain Central	AUa : secteur A Urbaniser Aggloméré
Bâti	Ua : secteur Urbain Aggloméré	Zone Naturelle :
Constructions existantes non représentées sur la BD Parcellaire (reculs et dimensions non respectés)	Up : secteur Urbain Périphérique	N : zone Naturelle stricte
	Uh : secteur Urbain de Hameau	Zone Agricole :
	Ur : secteur Urbain Résidentiel	A : zone Agricole stricte
	Ue : secteur Urbain d'Equipements	

Éléments de superposition
Patrimoine bâti et naturel :
Espace boisé classé au titre des articles L113-1 et L113-2 du CU
Parc remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du CU
Zone humide existante identifiée au titre de l'article L151-23 du CU
Alignements boisés, talus, fascines, haies et fossés identifiés au titre de l'article L151-23 du CU
Élément du patrimoine bâti identifié au titre de l'article L151-19 du CU
Bâtiment pouvant changer de destination en zone A
Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du CU
Arbre isolé identifié au titre de l'article L151-23 du CU

Emplacement réservé :
Emplacement réservé
Cheminement :
Sentier piétonnier ou itinéraire cyclable à conserver et/ou à créer au titre de l'article L151-38 du CU
Risques et nuisances :
Zone de risque liée à la présomption d'un indice de cavité souterraine
Commerces :
Case commerciale identifiée au titre de l'article L151-16 du CU